

# Faut-il une nouvelle réforme de retraites ?

 [alternatives-economiques.fr/faut-une-nouvelle-reforme-de-retraites/00078012](https://alternatives-economiques.fr/faut-une-nouvelle-reforme-de-retraites/00078012)

En 1991, le « Livre blanc sur les retraites » avait sonné l'alarme : les régimes de retraite français couraient à la catastrophe financière du fait de leur trop grande générosité, d'un âge trop précoce de la fin d'activité, du passage à la retraite des générations nombreuses du baby-boom et de l'allongement de la durée de vie.

Depuis 1993, à l'occasion de réformes successives, les paramètres des régimes de retraite ont été modifiés. La durée de cotisation requise pour obtenir une retraite à taux plein a été allongée de 40 à 42 ans, et passera à 43 ans en 2035 ; l'indexation des salaires pris en compte et des retraites ne se fait plus sur les salaires, mais sur les prix ; le rendement des régimes complémentaires a été progressivement diminué ; l'âge ouvrant le droit à la retraite est passé de 60 à 62 ans ; enfin les taux de cotisation ont été relevés. Ces modifications « paramétriques » ont évité une trop forte hausse du poids des pensions en jouant à la fois sur la durée de versement (report de l'âge de la retraite, allongement des durées d'activité) et sur le montant moyen des retraites.

## Baisse du montant des pensions

Jusqu'à présent, ces réformes n'ont pas eu d'effets préoccupants. Compte tenu de la hausse du taux d'emploi (et donc des droits propres) des femmes, comme de la montée en charge des réformes favorables d'avant 1990, la parité des revenus des retraités avec ceux des actifs a été maintenue. Malgré la crise, le taux d'emploi des seniors (les 55-65 ans) s'est redressé de 36,5% début 2003 à 50,2% fin 2016, avec une hausse modérée de la part des seniors au chômage (de 1,6% à 3,8%). Enfin, les comptes de l'ensemble des régimes de retraites sont pratiquement équilibrés en 2016 (le déficit est limité à 1 milliard d'euros), malgré l'impact de la situation économique (qui induit un déficit conjoncturel de l'ordre de 6 milliards).

| *Les comptes de l'ensemble des régimes de retraites sont pratiquement équilibrés en 2016*

## Pourquoi les retraites vont baisser

Selon les projections à l'horizon 2060 réalisées par le Conseil d'orientation des retraites (COR), le système est financièrement soutenable à législation inchangée à condition que la croissance moyenne de la productivité du travail atteigne 1,5 % par an (elle était de 0,4 % en 2015), que le taux de chômage repasse à 7% et que l'âge moyen de départ à la retraite passe à 66 ans (compte-tenu des réformes déjà engagées). Mais, dans ce scénario, l'écart entre la revalorisation des retraites en fonction des prix et celle des salaires en fonction de la productivité conduit à une baisse importante du niveau relatif des retraites (13,5% d'ici 2035, 23,5% d'ici 2060). Ceci provient d'un effet pervers des réformes antérieures qui ont désindexé les retraites des salaires et rompu la solidarité entre actifs et retraités.

## Désindexation des pensions sur les salaires

Alors que l'équilibre financier du système ne devrait dépendre que du seul ratio retraités/actifs, il est maintenant d'autant plus favorable que la croissance des salaires est forte puisque cela fait baisser le niveau relatif des pensions. Car tendanciellement, les salaires augmentent plus vite que les prix. La ré-indexation des pensions sur les salaires serait nécessaire tant du point de vue de l'équité sociale que de la stabilité macroéconomique.

| *La ré-indexation des pensions sur les salaires serait nécessaire pour l'équité sociale et la stabilité macroéconomique*

Maintenir la parité du niveau de vie des retraités et des actifs impliquerait une hausse de la part des retraites de l'ordre de 1 point de PIB en 2035 (de 14,2 % en 2015 à 15,1% en 2035, au lieu d'une baisse à 13,3% dans la projection du COR). La ré-indexation des retraites sur les salaires est donc possible. Elle renforcerait la soutenabilité sociale du système alors que le maintien des règles actuelles conduirait dans l'hypothèse d'une croissance forte à une réduction d'un quart du niveau de vie relatif des retraités y compris de ceux qui ne disposent que du minimum vieillesse.

## Vers un système à points ?

Faut-il remplacer le système actuel qui repose sur une multiplicité de régimes (régime de base et régimes complémentaires dans le secteur privé, régime des fonctionnaires de l'Etat, des agents des collectivités locales, des non-salariés agricoles et non agricoles, des professions libérales) par un système unique ? L'organisation actuelle est un héritage de l'histoire sociale qui a fait que la protection sociale s'est étendue progressivement à tous les actifs selon des modalités variables et des choix propres à chaque secteur.

Mais elle complexifie le système, collectivement en rendant nécessaire un dispositif opaque de compensation démographique, et individuellement pour ceux qui ont un parcours professionnel comportant des passages dans des statuts différents. Elle suscite des sentiments d'iniquités. Un régime unique est une solution attirante. Toutefois, sa mise en place serait très longue et compliquée et ne modifierait pas les données de l'arbitrage collectif qu'il est nécessaire de réaliser entre durée d'activité, niveau relatif des pensions et taux de cotisation.

*Les projets de régimes à point font porter sur les seuls retraités les conséquences des aléas macroéconomiques et des évolutions démographiques*

Beaucoup de projets (régimes à point ou à comptes notionnels) proposent des régimes à cotisation fixe à ajustement automatique qui ferait porter sur les seuls retraités les conséquences des aléas macroéconomiques et des évolutions démographiques. C'est notamment ce qui s'est passé en Suède où la baisse du montant des pensions a conduit le gouvernement à consentir des abattements d'impôts pour les personnes âgées et à accorder des aides au logement aux retraités les plus précaires.

Le niveau des pensions dépendrait pour chacun de son âge de départ à la retraite, en oubliant les différences d'espérance de vie et de possibilité d'emploi selon sa carrière. Aussi, l'organisation d'une convergence entre les régimes (en matière d'avantages familiaux, comme de taux de remplacement et de possibilités de départ précoce pour les emplois pénibles) nous semble-t-elle bien préférable.